

Visioconférence Protection des objets connectés

Participez au petit-déjeuner débat animé par Frédéric Forster en visioconférence, **Mercredi 30 septembre 2020 entre 9h et 11h.**

- [Présentation et inscription](#)



Visioconférence Informatique et libertés : bilan et perspectives

Participez au petit-déjeuner débat animé par Alain Bensoussan en visioconférence, **mardi 22 septembre 2020 entre 9h et 11h.**

- [Inscriptions closes](#)



Impact de la directive et du règlement e-evidence sur les avocats

Ce texte établit un cadre juridique stable et uniforme pour la gestion des preuves électroniques en Europe qui va impacter les règles de procédures pénales.

- [Lire l'article](#)



Renégociation de l'accord « Privacy Shield » en cours

La renégociation de l'accord « Privacy Shield » est en cours afin de permettre aux entreprises de transférer légalement les données personnelles de citoyens européens aux Etats-Unis. • [Lire l'article](#)



Lignes directrices du CEPD sur l'application de la DSP2

Le Comité européen pour la protection des données vient de publier ses lignes directrices, adoptées le 17 juillet 2020, sur l'application de la DSP2.

- [Lire l'article](#)



Les dispositifs transfrontières potentiellement agressifs

De nouvelles dispositions renforçant la lutte contre la fraude fiscale sont entrées en vigueur en droit français le 1er juillet 2020.

- [Lire l'article](#)



Promulgation d'une nouvelle loi sur le démarchage téléphonique

Après de longs mois de mise au point, la nouvelle loi réglementant le démarchage téléphonique a été publiée cet été.

- [Lire l'article](#)



Cookies et autres traceurs : annulation partielle des lignes directrices de la Cnil

Le Conseil d'État a annulé partiellement les lignes directrices de la Cnil relatives aux cookies et autres traceurs de connexion dans une décision du 19 juin 2020.

- [Lire l'article](#)



Contrat MSP (Managed Service Provider) : fini les zones d'ombre

Beaucoup d'Entreprises de Services du Numérique (ESN) doivent revoir leur modèle économique, en raison des opportunités ouvertes par le Cloud mais aussi à cause de la Covid-19. • [Lire l'article](#)



La COVID-19 reconnue comme maladie professionnelle

Il s'agit de permettre à tous les soignants atteints d'une forme sévère de COVID-19 de bénéficier d'une reconnaissance de maladie professionnelle.

- [Lire l'article](#)



L'Observatoire de la haine en ligne est installé

L'Observatoire de la haine en ligne mis en place par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) début juillet 2020, s'est réuni pour la première fois le 23 juillet.

- [Lire l'article](#)



Marchés publics : parution du décret relevant temporairement le seuil de dispense de procédure

Il permet d'appliquer les nouvelles mesures temporaires de passation et d'exécution des contrats de commande publique adoptées pour tenter d'endiguer la crise.

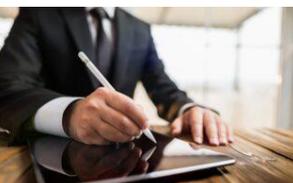
- [Lire l'article](#)



Propriété intellectuelle : la CJUE précise la notion d'adresses au sens de la directive 2004/48

La CJUE a précisé dans un arrêt la notion « d'adresses ». En cause : celles des personnes ayant porté atteinte à un droit de propriété intellectuelle.

- [Lire l'article](#)



Fonctions juridiques : au cœur de la transformation numérique

Les avocats et les juristes ont dû trouver de nouveaux moyens de répondre aux attentes de leurs clients. La dématérialisation en fait indubitablement partie.

- [Lire l'article](#)



Wikipédia : quelles règles juridiques pour la plus grande encyclopédie en ligne ?

Que faire quand une fiche Wikipédia vous concernant contient des erreurs ? Pourquoi est-ce souvent si difficile de la faire corriger ? Quel est le statut de l'encyclopédie ?

- [Lire l'article](#)

Collectivités : quelles mesures de sécurité pour son téléservice ?

L'ANSSI a publié un guide intitulé « sécurité numérique des collectivités territoriales : l'essentiel de la réglementation » qui contient de précieuses recommandations.

- [Lire l'article](#)

Textes et jurisprudence clés

Plan « France relance » – Le plan « France Relance » prévoit 7 milliards d'euros pour le numérique et les start-up (Fibrer toute la France et lutter contre l'illectronisme, numériser l'État, les territoires et les entreprises, etc.) ([Plan France relance](#) du 03-09-2020).

Covid-19 : Port du masque obligatoire en entreprise – La nouvelle version du protocole national sanitaire pour les entreprises rend obligatoire le port du masque dans les entreprises à compter du 1er septembre ([Protocole national sanitaire pour les entreprises](#) du 31-08-2020).

Nouveau guide ANSSI sur le Ransomware – L'Anssi publie un guide des bonnes pratiques à destination des entreprises pour faire face à l'explosion des attaques par rançongiciel ([Guide ANSI-GP-077 - Version 1.0 – Août 2020](#)).

Charte des contrôles Cnil – Pour plus de transparence et un meilleur déroulement des investigations, la Cnil a élaboré une charte des contrôles ([Charte des contrôles de la Cnil](#) du 05-08-2020).

Sanction Cnil – La Cnil inflige une amende de 250 000 euros à une société de vente en ligne pour des manquements concernant les données des clients, des prospects et des salariés ([Délib. n°SAN-2020-003](#) du 28-07-2020).

Données personnelles et durée de conservation – La Cnil a publié un Guide pratique sur les durées de conservation dans lequel elle explicite comment articuler les obligations du RGPD et celles imposées par le Code du patrimoine ([Guide pratique Durée de conservation des données](#) du 28-07-2020).

Badgeuses photo : mise en demeure de la Cnil – La Cnil a mis en demeure plusieurs organismes utilisant des badgeuses photo de mettre leurs dispositifs de contrôle des horaires en conformité avec le RGPD ([Communiqué Cnil](#) du 27-08-2020).

Données personnelles et Code de conduite – Le formulaire de demande d'approbation d'un code de conduite est un traitement de données personnelles géré par la Cnil ([Communiqué Cnil du 25-08-2020](#)) ; la Cnil a publié un référentiel qui lui permet d'agréeer les organismes chargés de contrôler les codes de conduites ([Communiqué Cnil](#) du 24-07-2020).

Démarchage téléphonique – La loi parue au JO du 26 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique renforce les obligations des professionnels et relève le montant des sanctions à 75 000 euros (personne physique) et 375 000 euros (personne morale) en cas de non-respect du cadre législatif relatif au démarchage téléphonique ([Loi 2020-901](#) du 24-07-2020).